

**SERCO PARTNERS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 104 720 euros**  
**Siège social : Les Berges du Lac – Bat. B – Rue du Colombier**  
**BP 57695 – 31670 LABEGE Cédex**  
**333 696 060 R.C.S TOULOUSE**

**EXTRAIT**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 25 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-cinq septembre,  
A 10h00,

Les associées de la société SERCO PARTNERS se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation régulière adressée à chaque associée.

**Sont présentes :**

- **la société Baker Tilly STREGO**, représentée par Monsieur Samuel RONFLE, titulaire de 2501 actions nominatives ordinaires en pleine propriété
- **la société AXE CONSEIL**, représentée par Monsieur François-Charles TOURNIER, titulaire de 2180 actions nominatives ordinaires en pleine propriété
- **la société PHIGA CONSEILS**, représentée par Monsieur Philippe GANDON, titulaire de 1864 actions nominatives ordinaires en pleine propriété

Total des actions des associées présentes : 6545 actions sur les 6545 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Philippe GANDON**, en sa qualité de **Président** de la Société.

**Monsieur Samuel RONFLE** est désigné comme **secrétaire**.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Conformément à l'article 20 des statuts, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- **Lecture du rapport du Président,**
- **Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,**
- **Délégations de pouvoirs du Président,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Philippe GANDON de son mandat de Président, à compter de ce jour, le remercie pour les services rendus à la société et nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

#### **Monsieur Samuel RONFLE**

Né à Angers (49) le 2 mars 1971

De nationalité française

Demeurant 3B Impasse des Courlis, 85340 L'Ile-d'Olonne

Conformément aux dispositions des statuts, le Président représentera la Société dans ses rapports avec les tiers à l'égard desquels il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les statuts aux associés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

**Monsieur Samuel RONFLE, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et les associés.

**Philippe GANDON**  
**« extrait certifié conforme »**

DocuSigned by:  
  
79F545079A14404...